

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 16 (1969)
Heft: 5

Rubrik: Nouvelles des villes et cantons romands

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelles des villes et cantons romands



Si les directives d'ordre général touchant à l'implantation de la protection civile sur l'ensemble du territoire suisse sont — tout naturellement — étudiées et mises au point par l'Office fédéral, puis transmises aux cantons, il va de soi que cela ne comporte pas une unification absolue dans l'application desdites directives. Car, et fort heureusement, le fédéralisme doit être de mise dans un tel domaine que celui de la protection civile. Et peut-être même davantage dans celui-ci que dans d'autres domaines, puisqu'il s'agit ici d'une affaire... civile, et touchant la population. Or, il est clair comme le jour que les réactions de la population de telle région sont fort différentes de celles de telle autre partie de notre pays.

De la population, mais aussi des autorités politiques, qui — qu'on le veuille ou non, et même s'il y a obligation en vertu de lois fédérales et cantonales — n'ont pas forcément la même optique ici ou là, dans une grande ville ou à la campagne. Et de cette réalité il faut que l'on s'en persuade à tous les échelons intéressés. En ce qui concerne en particulier la participation de la Confédération à telle ou telle dépense touchant à la protection civile, et c'est volontairement que nous n'avons pas utilisé le mot subvention, qui ne nous paraît pas de mise dans un pareil domaine qui touche à la défense nationale globale.

Si tout cela vaut pour l'ensemble de la Suisse, on le retrouve à l'échelon des cantons d'expression française, où les différences sont même plus marquées d'un canton à l'autre, et les possibilités et les méthodes employées fort diverses. Il suffit pour s'en persuader de connaître ce qui se fait dans le domaine de l'incorporation ou de l'instruction par exemple à Fribourg, Genève, Neuchâtel, dans le canton de Vaud ou dans le Valais, ou encore au Jura Bernois. Et c'est d'ailleurs la raison d'être de cette chronique de montrer ce qui se fait ici et là... sans que bien sûr, il soit question de faire des comparaisons, ce qui serait parfaitement ridicule!

Voici donc notre moisson mensuelle de nouvelles touchant nos villes et cantons romands.

Canton de Vaud

Le chef de l'Office cantonal vaudois, Benjamin Hennard, fait le point de la situation de la façon suivante:

Qui va piano va sano!

«Il faut honnêtement reconnaître que l'instruction des personnes

astreintes à servir dans la protection civile, dont l'organisation dépend du canton, est en retard par rapport à ce qui se fait actuellement dans d'autres cantons.

Toutefois, il est heureux de relever que, dans sa séance du 8 novembre 1968, le Conseil d'Etat a autorisé le Département militaire — auquel se rattache la protection civile — à poursuivre les démarches nécessaires pour l'achat d'un terrain et a admis l'étude de la construction d'un Centre d'instruction de la protection civile. Parallèlement, des pourparlers sont en cours entre 12 communes de l'est du canton pour la création d'une place d'instruction. C'est dire que d'ici quelques années, l'instruction pourra être pratiquée dans des conditions normales et rationnelles. D'autre part, certaines communes fournissent un grand effort dans le domaine de la construction des dispositifs de la protection civile. En effet, des postes sanitaires de secours seront achevés cette année encore à Pully (86 lits), Prilly (96 lits) et Montreux (154 lits).

Des centres opératoires bien protégés sont à l'étude ou en voie de réalisation à Payerne (140 lits) et à Morges (280 lits).

Dans son programme de constructions, la Cité Hospitalière Universitaire Vaudoise à Lausanne a prévu la création d'un hôpital de secours souterrain à même d'abriter 725 personnes en traitement.»

Ville de Genève

Avec son sens habituel de l'information, le chef du service municipal de la protection civile de la ville de Genève, Roger Jourdan nous fait part de ses idées quant à

L'intervention de la protection civile après un événement de guerre

«La première phase d'un bombardement occasionne des dégâts considérables mais qui sont peu de chose en regard de ceux causés par la deuxième phase pendant laquelle se développent d'énormes incendies allant jusqu'à l'incendie généralisé et même jusqu'à la tempête de feu, anéantissant des quartiers entiers.

Ces incendies de surface engendrent une telle chaleur que les immeubles s'effondrent et que toute vie devient impossible.

Les gens qui ont pu survivre, grâce au refuge des abris, se trouvent devant un nouveau danger, car ils ne peuvent s'échapper, cernés qu'ils sont, de toute part, par l'incendie.

N'oublions pas que, pendant la guerre de 1939—1945, le pourcentage de mortalité le plus important a été

celui des victimes ayant succombé par inhalation d'air brûlant ou s'étant noyés pour avoir voulu échapper à cette chaleur insupportable.

Si l'autoprotection peut avoir la prétention de lutter victorieusement contre des débuts de sinistres, les formations de sauvetage, sapeurs-pompiers de guerre et pionniers, ne pourront jamais maîtriser les éléments et devront se limiter à une action de sauvetage intensive sous la protection de l'eau.

Cette action sera limitée dans le temps car, arrivera un moment où les conditions seront devenues telles qu'elles mettront en danger la vie même des sauveteurs. Ces derniers devront alors faire retraite, abandonnant leur zone de combat qui deviendra zone morte et devront se contenter de préserver des zones moins atteintes.

L'action de sauvetage est donc une lutte contre la montre encore handicapée par l'obligation de procéder, avant tout, à la détection d'une radio-activité éventuelle et à la recherche des renseignements indispensables pour engager les moyens le plus judicieusement possibles.

La protection civile genevoise a pensé compenser, en partie, ce handicap par une motorisation de ses moyens.

La réquisition de moyens de transport, envisagée par les instances fédérales, n'étant qu'un palliatif, ces moyens n'étant pas adaptés à une intervention, la protection civile genevoise procède à l'achat de ses propres véhicules.

Il fallait trouver le véhicule adéquat pouvant être utilisé, en temps de paix, par les différents services des administrations et devenir véhicules d'intervention en cas de catastrophe ou de guerre.

Cela paraissait, à première vue, une gageure et pourtant, la solution a été trouvée puisque la protection civile genevoise a réalisé, à partir d'une camionnette de série, un engin adapté à ces différentes missions.

Les véhicules «Protection civile» qu'on peut voir, aujourd'hui, dans nos rues, peuvent servir:

- de camionnettes de transport
- de minibus
- de véhicules d'intervention feu, avec hommes et matériel
- de véhicules d'intervention sauvetage, avec hommes et matériel
- de véhicules de transport sanitaire, par simple transformation sur le lieu même de l'intervention, permettant le déplacement de 5 blessés couchés, trois assis, deux sanitaires et le chauffeur.

Ces moyens d'intervention rapide permettront, certainement, aux formations de protection civile, de porter à leur actif le sauvetage de nombreuses vies humaines qui représentent, dans une situation catastrophique, le bien le plus précieux qui soit.»

Canton de Genève

Sur le plan de l'instruction, nous relevons les points suivants:

Exercices de deux jours

Les premiers exercices de deux jours — disons plus explicitement les «cours de répétition»... civils — ont eu lieu dès le mois de mars à l'intention des hommes ayant suivi les cours d'introduction en 1967. Ces exercices, qui auraient dû se dérouler dans les communes respectives, ont eu lieu au Centre de Bernex... ce qui a bien facilité la tâche des chefs locaux, qui — une fois de plus, et par l'entremise du soussigné — tiennent à remercier le service cantonal et la section instruction pour cette décision, rendue d'ailleurs indispensable par le manque de cadres. Et, à ce propos, où en sont les prescriptions fédérales au sujet de la formation générale des cadres?

Ces premiers exercices de deux jours se sont déroulés dans une remarquable ambiance, et après une ou deux heures les participants se sont retrouvés sans autre dans le bain. Notons qu'à la fin de la deuxième journée les hommes ont été mis à disposition des chefs locaux respectifs, qui ont ainsi eu l'occasion de leur dire ce qui s'était déjà fait dans les communes intéressées.

Cours pour hommes des Services Industriels

Autre innovation de ces dernières semaines, les hommes des Services Industriels de Genève affectés à la protection civile — et constituant les groupements de sécurité — ont eu aussi l'occasion de rafraîchir leurs connaissances lors de cours de deux jours.

Rafraîchir leurs connaissances, en effet, puisque la plupart d'entre-eux ont eu l'occasion naguère, dans le cadre du bataillon de PAI des SI, puis ensuite au sein de l'OPE des SI — ce bataillon et cet OPE qui nous tiennent tant à cœur personnellement, puisque nous en avons eu la direction pendant pas mal d'années... à l'époque héroïque — d'acquérir une formation très poussée. D'ailleurs le chef actuel de l'organisme des SI développera prochainement dans ce journal la structure de cet important et indispensable organisme.

Un «guide» pour les hommes de la protection civile

Il nous plaît de signaler une remarquable initiative émanant de la direction du Service cantonal genevois

de la protection civile. Initiative se présentant concrètement sous forme d'un opuscule d'une trentaine de pages, et qui est désormais remis à tous les hommes suivant un cours à Bernex. De façon très suggestive et imagée, tout ce qui se rapporte au secourisme, à la lutte contre les incendies ou au comportement du personnel de la PC en cas de catastrophe ou de conflit armé, est indiqué. De même que l'on trouve les numéros de téléphone de la Police et du Service Feu, de même qu'il est rappelé les grandes lignes de la protection civile genevoise, dont la structure, rappelons-le est particulière. En bref, ce «guide» pour les hommes de la PC venait à son heure, et le service cantonal est tout prêt à le mettre à disposition — à titre d'information — des cantons qui s'intéresseraient à un tel document.

Canton de Neuchâtel

Le rapport de gestion 1968 de l'Office cantonal neuchâtelois de la protection civile est sous nos yeux, grâce au chef dudit office, André Laubscher. Il s'agit d'un document très fouillé et très complet qui permet de mesurer l'état actuel de préparation de la protection civile pour l'ensemble du canton intéressé. Étant donné la valeur de ce document, il nous paraît dommage d'en faire une analyse par trop sommaire dans la présente chronique, alors que la place nous est limitée. Nous reprendrons donc en détail et dans le prochain numéro du «PC-ZS» le rapport en question. Mais, d'ores et déjà, nous tenions à en signaler la valeur, et à en féliciter son auteur.

Le nouveau film de l'USPC est présenté à Lausanne

Depuis un certain nombre d'années, aucun film nouveau n'avait été sorti par l'USPC et — les conceptions ayant quelque peu évolué — il est apparu indispensable de doter d'un moyen d'action valable ceux qui se sont donnés comme tâche d'informer la population sur les divers aspects de la protection civile. D'entente avec l'Office fédéral une commission ad hoc a donc été désignée et ayant pour tâche de créer un film tenant compte des impératifs actuels touchant à la sauvegarde des gens et des biens, et mettant donc davantage l'accent sur l'intervention de la protection civile en cas de catastrophe. Les études, pas si faciles qu'on peut l'imaginer, ont été menées rondement et la Maison Kern-Films à Bâle chargée de l'exécution.

Le scénario établi il a fallu rédiger le texte, en français et en allemand, et la Commission romande d'information — réunie à la demande de Roger Parisod membre de la «Commission du film» — s'est penchée sur la partie la touchant directement. Soit les commentaires en français, et sur le titre du film en particulier,

préférant à: «Et toi...?», une formule un peu moins directe. La CRI proposant donc comme indicatif: «Et vous...?»

Idée qui, au dernier moment — car les choses pressaient — n'a malheureusement pas été retenue. Ce que nous regrettons, non pas pour une question de mots, mais parce que, et dans ces conditions il était inutile de demander l'avis de la Commission romande d'information. Cela étant dit, et nous devions le faire en tant que président de ladite commission, nous nous empressons de constater que le nouveau film est extrêmement percutant... et qu'il donnera à réfléchir à tous ceux qui n'ont encore pas compris que certaines mesures ne peuvent s'improviser face à certaines catastrophes naturelles ou industrielles, et encore moins face à la pire des catastrophes. C'est-à-dire en cas d'un conflit armé. Par ailleurs, le texte, et la façon dont il est dit, renforce encore les images, dont certaines sont émouvantes et tragiques. Et qui prouvent bien que nous sommes tous concernés dans de tels cas. En bref, nos «chargés» de l'information ont à leur service un nouveau moyen d'action dont on espère qu'ils tireront le meilleur profit. Chacun a pu s'en assurer lors de la présentation qui a eu lieu d'abord le 18 mars à Berne, en présence de M. Ludwig von Moos, président de la Confédération et de pas mal de parlementaires, puis le 30 avril à Lausanne. Là, et par délégation de l'USPC, c'est la section cantonale vaudoise qui avait bien voulu organiser cette «première» romande, le chef local lausannois Roger Parisod ayant tout mis au point à la satisfaction de chacun. Un nombreux public avait répondu à l'invitation lancée dans tous les cantons romands, à qui M. Edmond Jacquet ancien conseiller d'Etat, et président de la section vaudoise USPC a souhaité la bienvenue. Et en particulier à M. Walter Koenig, directeur de l'OFPC, qui avait bien voulu se déplacer avec quelques-uns de ses proches collaborateurs, à M. le Syndic de Lausanne et conseiller National Chevallaz et à M. Aubert, conseiller d'Etat, au col.-brig. Nicolas à plusieurs «Municipaux», à pas mal de membres du comité central de l'USPC, de chefs d'offices cantonaux et représentants de la Commission romande d'information. Après la présentation et au gré de conversations particulières, chacun s'est plu à vanter les mérites du nouveau film, au sujet duquel nous donnerons toutes les indications d'ordre pratique en ce qui concerne sa diffusion. Mais, d'ores et déjà, nous recommandons à tous les intéressés qu'on en fasse le plus grand usage possible. Avec nos remerciements à tous ceux qui ont participé à la production d'un film qui doit montrer le visage de la protection civile 1969! J. Chevalier